

Pour distribution immédiate

Biosimilaires Canada accueille favorablement la mise en place de la politique sur les biosimilaires du Québec

Montréal, 5 juillet 2021 – Biosimilaires Canada salue aujourd'hui la publication des détails de la politique de transition vers les biosimilaires du gouvernement du Québec, qui augmentera l'utilisation des médicaments biosimilaires dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM) et générera des économies importantes pour la province.

Entre le 7 juillet et le 13 avril 2022, les patients assurés par le RPAM et traités avec des médicaments biologiques de référence devront faire une transition vers des versions biosimilaires lorsque disponibles. La liste des produits impactés en date du 7 juillet 2021 peut être [consultée ici](#). La nouvelle politique s'appliquera également sur une base continue. Lorsque des versions biosimilaires de produits biologiques de référence seront inscrites à la Liste des médicaments, les patients auront à l'avenir six mois pour faire une transition vers un biosimilaire.

« Biosimilaires Canada félicite le ministre Dubé et le gouvernement du Québec pour la mise en place de la politique de transition vers les biosimilaires, qui soutiendra la viabilité à long terme du Régime public d'assurance médicaments du Québec », a déclaré Jim Keon, président de Biosimilaires Canada.

Avec cette politique, le gouvernement du Québec doit générer des économies annuelles de 100 millions dès 2022 qui seront réinvesties dans le système de santé et permettront d'améliorer l'accès aux thérapies médicamenteuses novatrices. Le Québec possède le deuxième plus important régime d'assurance médicaments provincial au Canada et est la quatrième province à mettre en place une politique de transition vers les biosimilaires après la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick. Un récent sondage a révélé que 85 % des Québécois soutiennent la transition des médicaments biologiques de référence aux médicaments biologiques biosimilaires.

Le gouvernement du Québec peut être assuré de la collaboration de Biosimilaires Canada et ses membres pour la mise en application de sa politique de transition.

Davantage d'informations sur la politique québécoise sur les biosimilaires sont disponibles sur le [site internet du ministère](#).

À propos de Biosimilaires Canada

Biosimilaires Canada est une association nationale qui représente l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada. Nos entreprises membres sont à l'avant-garde du développement et de la commercialisation de médicaments biosimilaires à l'échelle mondiale. Biosimilaires Canada joue un rôle de premier plan dans l'éducation des intervenants canadiens quant à la sécurité et l'efficacité des médicaments biosimilaires, et plaide en faveur de politiques qui soutiennent leur autorisation, leur remboursement, leur acceptation commerciale et leur utilisation accrue. Biosimilaires Canada est une division de l'Association canadienne du médicament générique. Visitez notre site à l'adresse www.biosimilairescanada.ca.

À propos des médicaments biosimilaires¹

Un médicament biologique biosimilaire, ou médicament biosimilaire, est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique dont la vente a déjà été autorisée. Santé Canada évalue toutes les informations fournies pour confirmer que le médicament biologique biosimilaire et le médicament biologique de référence sont similaires et qu'il n'y a pas de différences cliniques significatives entre eux en termes d'innocuité et d'efficacité. Les normes rigoureuses de Santé Canada pour l'autorisation signifient que vous pouvez avoir le même niveau de confiance en la qualité, l'innocuité et l'efficacité d'un médicament biosimilaire qu'en tout autre médicament biologique.

Pour plus d'informations :

Hugo de Grandpré

Association canadienne du médicament générique (ACMG)

Cellulaire : (514) 603-4268

Courriel : hugo@generiquescanadiens.ca

¹ Santé Canada, [Médicaments biologiques biosimilaires au Canada: Fiche d'information](#).